

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉFAI

Index AI : ASA 21/034/00

DOCUMENT PUBLIC
Londres, septembre 2000

EMBARGO 27 septembre 2000

INDONÉSIE

Les milices progressent en Papouasie, et avec elles l'impunité

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	2
<i>Violations récentes des droits humains en Papouasie (juillet 1998-août 2000)</i>	3
<i>Le lever du drapeau de Sorong (août 2000)</i>	4
<i>La manifestation du port de Sorong (juillet 2000)</i>	6
<i>Les événements de Nabire (février-mars 2000)</i>	7
<i>Les manifestations de Merauke (février 2000)</i>	10
<i>Le lever du drapeau à Timika (décembre 1999)</i>	11
<i>La cérémonie de lever du drapeau de Sorong (juillet 1999)</i>	12
<i>La cérémonie de lever du drapeau de Biak (juillet 1998)</i>	13
<i>Le développement des milices en Papouasie</i>	15

Les Satgas Merah Putih (SMP, Forces d'intervention rouge et blanc)	16
Les Satgas Papua (Forces d'intervention papoues)	17
Recommandations	19
Recommandations concernant les violations passées et présentes des droits humains	19
Recommandations concernant le développement des milices	20

Introduction

Amnesty International a salué les récents efforts des autorités indonésiennes pour combattre l'impunité et promouvoir les droits humains en Indonésie – entre autres les tentatives des autorités pour mettre sur pied des institutions propres à traduire en justice les responsables de violations passées ou présentes des droits humains. Cependant, l'organisation s'inquiète des violations persistantes des droits de la personne dans de nombreuses régions du pays, en particulier en Aceh, en Papouasie (Irian Jaya) et dans l'archipel des Moluques. Depuis une trentaine d'années, les violations des droits humains en Papouasie constituent une pratique bien établie s'inscrivant dans le cadre de mesures répressives prises par les autorités à l'encontre du mouvement indépendantiste de cette région.

La démission du président Suharto, en mai 1998, a été suivie d'une période de changements au cours de laquelle son successeur, le président Habibie, a promis une réforme des droits humains et engagé le dialogue avec les Papous, dans le but, semblait-il, de résoudre pacifiquement le problème du statut politique controversé de la région. Ce processus a continué sous le président Wahid qui, le 1^{er} janvier 2000, a officiellement exprimé ses regrets pour les violations des droits humains en Papouasie, ainsi qu'en Aceh et dans d'autres régions d'Indonésie. Il a aussi accepté, pour satisfaire les aspirations locales, que le nom de la province, Irian Jaya, soit changé en Papouasie. Son gouvernement a d'autre part proposé de modifier la Constitution de façon à accorder plus de pouvoirs aux régions touchées par la contestation, y compris la Papouasie et l'Aceh, apparemment dans l'espoir d'y réduire le soutien dont bénéficient localement les partisans d'une indépendance totale.

Cependant, malgré ces efforts, la Papouasie demeure le théâtre de graves violations des droits humains, notamment d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et d'arrestations arbitraires. Selon les informations reçues, au moins 20 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres ont été blessées par les forces de sécurité dans cette province depuis la démission du président Suharto en mai 1998. Nombre de ces violations se sont produites lors d'interventions des forces de sécurité indonésiennes pour tenter de disperser des manifestations en faveur de l'indépendance de la région, en particulier lors de cérémonies de lever du drapeau papou – une forme de contestation répandue en Papouasie¹. Le gouvernement du président Wahid a fait preuve d'une

¹. Ces cérémonies sont depuis des années une forme traditionnelle de contestation. Elles consistent à hisser le drapeau et à chanter « l'hymne national » de Papouasie, et comportent parfois des prières ou des discours qui se font l'écho des aspirations locales à l'indépendance. Organisées dans les villes de tout le

certaine tolérance en annonçant, le 8 juin 2000, qu'il autorisait les Papous à hisser leur drapeau pourvu qu'il soit de plus petite taille que le drapeau indonésien et qu'il se trouve, sur le mat, sous ce dernier². Mais cette politique a été de courte durée. Dès la fin de la session annuelle de l'Assemblée consultative (la Chambre haute du Parlement indonésien), le 18 août 2000, les autorités ont, semble-t-il, renoué avec leur attitude habituelle d'opposition aux cérémonies de lever du drapeau papou³.

Le présent rapport détaille certaines des violations récentes des droits humains qui se sont produites en Papouasie à l'encontre, dans la plupart des cas, de partisans de l'indépendance. Amnesty International soutient depuis toujours qu'il y a un lien étroit entre les violations des droits humains en Papouasie (et ailleurs en Indonésie) et le manque de détermination avéré des autorités à traduire en justice ceux qui, dans le passé, se sont rendus responsables de violations des droits humains. Tant que des institutions judiciaires et légales, puissantes et efficaces, n'auront pas été mises sur pied pour rendre les forces de sécurité indonésiennes justiciables de leurs actions, il est probable que les violations des droits humains se perpétueront et que les victimes continueront de se voir dénier toute justice⁴.

D'autre part, le présent rapport s'inquiète du développement, au cours des derniers mois, des milices présentes en Papouasie. Amnesty International estime que l'existence de telles milices pose un grave problème de sécurité dans la région et s'inquiète des liens qui existeraient entre ces milices et les forces de sécurité indonésiennes. Étant donné l'histoire récente du Timor oriental où des milices, mises sur pied par les forces de sécurité indonésiennes et agissant de concert avec celles-ci, ont commis de nombreuses violations des droits humains, l'organisation s'inquiète du développement de milices semblables en Papouasie, qui risque de conduire au même type d'exactions⁵. Amnesty

territoire papou, elles attirent à l'occasion plusieurs centaines de personnes.

² Cette politique a été rendue publique par le secrétaire du gouvernement, Marsilam Simanjuntak, à l'issue d'une réunion du conseil des ministres présidée par le président Wahid. Voir *Agence France Presse* (AFP), 8 juin 2000.

³ Ainsi, selon certaines sources, le 14 septembre 2000, une cérémonie de lever du drapeau a été interdite dans le district de Fakfak par la police, qui a déclaré que ces cérémonies pouvaient être à l'origine de désordres. Voir *Jakarta Post*, 14 septembre 2000.

⁴ Des représentants du ministère indonésien des Droits humains ont contacté des organisations non gouvernementales (ONG) de Papouasie pour discuter avec elles de la mise sur pied d'un « groupe d'enquête sur les droits humains », chargé d'ouvrir une information sur les exactions commises dans la région, dans l'intention non dissimulée de traduire les responsables de ces exactions en justice. Le ministère des Droits humains a été dissous le 23 août 2000 et ses prérogatives transférées au ministère du Droit et de la Législation, qui a été pour sa part rebaptisé ministère de la Justice et des Droits Humains. On ne sait pas si le nouveau ministère entend poursuivre dans la même voie. Mais si tel est le cas, Amnesty International demande instamment que les conclusions de l'enquête soient rendues publiques et que tous ceux qui sont soupçonnés de violations des droits humains soient traduits en justice.

⁵ Pour de plus amples informations sur les violations des droits humains commises par des milices et des groupes paramilitaires soutenus par les forces de sécurité indonésiennes au Timor oriental, voir Amnesty International, *Timor oriental : Les attaques paramilitaires compromettent l'avenir du pays* (index AI : ASA 21/26/99), 16 avril 1999 ; *East Timor: Seize the moment* [Timor oriental : il faut saisir l'occasion] (index AI : ASA 21/49/00), 21 juin 1999 ; *Timor oriental : Face à la violence, les espoirs s'amenuisent* (index AI : ASA 21/91/99), 18 août 1999 ; *East Timor: Demand for justice* [Timor oriental : une exigence de justice], (index AI : ASA 21/191/99), 28 octobre 1999. Les autorités indonésiennes se sont toujours refusé à prendre les mesures nécessaires pour désarmer ou dissoudre ces milices, dont les membres continuent à se rendre coupables d'actes de violence et d'intimidation dans les camps de réfugiés du Timor oriental.

International exhorte les autorités indonésiennes à faire en sorte que le maintien de l'ordre en Papouasie soit du seul ressort de la police. Des mesures immédiates doivent être prises pour empêcher la mise sur pied en Papouasie de milices susceptibles de se livrer à des violations des droits humains. Amnesty International exhorte aussi les autorités à ne pas permettre que les forces de sécurité indonésiennes soient impliquées dans le développement de telles milices.

Violations récentes des droits humains en Papouasie (juillet 1998-août 2000)

Les cas suivants de violations des droits humains proviennent de diverses sources, notamment d'organisations locales de défense des droits humains et d'associations religieuses. Ils se sont produits en Papouasie depuis la démission du président Suharto en juin 1998, sous les gouvernements des présidents Habibie (de juin 1998 à octobre 1999) et Wahid (depuis octobre 1999). Ces cas ne constituent pas un catalogue exhaustif des violations commises, mais plutôt des exemples de violations graves qui doivent être officiellement examinées par les autorités dans le but de faire reculer l'impunité et de renforcer l'État de droit en Indonésie.

Nombre de violations décrites ci-après se sont produites au cours de manifestations pacifiques en faveur de l'indépendance de la Papouasie, notamment lors de cérémonies de lever du drapeau. Amnesty International ne prend pas position sur le problème du statut politique de la Papouasie, entre autres sur la question de l'autodétermination ou de l'indépendance. Cependant, Amnesty International engage les autorités indonésiennes à respecter et à protéger la liberté d'expression, de réunion et d'association. L'organisation s'inquiète du fait que les méthodes répressives utilisées par les autorités pour faire face aux manifestations indépendantistes en Papouasie continuent à se traduire par de graves violations des droits humains, notamment par des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et des arrestations arbitraires.

Le lever du drapeau de Sorong (août 2000)

Le 22 août 2000, trois personnes ont été abattues et douze autres blessées par la police lors de la dispersion par la force d'une manifestation d'une soixantaine de personnes qui avaient hissé le drapeau papou devant une église de Sorong, ville située à la pointe nord-ouest de la Papouasie. Au moins 28 personnes, dont cinq enfants, ont été arrêtées et détenues dans des conditions qui s'apparentent, selon les informations reçues, à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Quinze personnes sont toujours portées manquantes depuis ces événements.

Le 21 août 2000, un groupe d'une soixantaine de partisans de l'indépendance est arrivé par bateau à Sorong, en provenance de l'île de Waigeo-Nord, située au nord-ouest de Sorong. Ils ont campé devant l'église Emmanuel de Sorong où, tôt le lendemain matin, ils ont hissé un drapeau papou. Vers 8 h 30, ce 22 août 2000, le chef de la police de Sorong (*Kapolres*) est arrivé à l'église accompagné de membres de la *Brimob*.

D'après les informations recueillies, la police aurait ordonné aux manifestants d'abaisser le drapeau. Leur refus aurait déclenché une vive discussion entre policiers et

manifestants. La suite des événements est difficile à établir, mais des témoins oculaires affirment que des membres de la *Brimob* ont alors ouvert le feu sans sommation sur les manifestants. Ces derniers ont essayé de se défendre en décochant des flèches sur les policiers mais ils ont dû fuir devant l'assaut des forces de police. Plusieurs manifestants ont tenté de s'échapper en se jetant à la mer.

Le chef de la police locale, qui conteste cette version des événements, affirme que les manifestants ont attaqué les premiers et que les policiers de la *Brimob* ont ouvert le feu en état de légitime défense.

Selon les témoignages recueillis par des ONG locales, trois hommes, Mesakh Imbir (quarante-cinq ans), Obaja Imbir (quarante-deux ans) et Isak Imbir (trente ans) ont été tués par des policiers de la *Brimob* au cours de l'affrontement. Leurs corps ont, semble-t-il, d'abord été déposés à l'hôpital du commandement militaire du district. Puis, trois heures plus tard, ils ont été transférés à l'hôpital public de Sorong où des autopsies ont été pratiquées. Mais, selon les observateurs locaux chargés de veiller au respect des droits humains, aucune balle n'a pu être trouvée. Les gens sur place pensent que les balles ont été retirées des corps pendant leur passage à l'hôpital militaire pour supprimer la preuve de la mort par balles. Les corps ont été enterrés le 23 août 2000.

Suite à ces événements, quinze personnes ont été portées manquantes. Selon les observateurs locaux, les familles ne veulent pas rendre public le nom de ces personnes par crainte de représailles éventuelles de la part de la police.

Douze autres personnes ont été blessées lors de cet affrontement. Plusieurs d'entre elles, blessées par balles ou à coups de crosse de fusil, ont dû être hospitalisées. L'une des victimes a été soignée pour de graves blessures au visage, après avoir été battue, semble-t-il, par un policier de la *Brimob*. Parmi les blessés se trouvaient deux personnes qui ne participaient pas à la manifestation et qui ont été blessées par des balles perdues.

Les premiers comptes rendus laissent entendre que 36 personnes avaient été arrêtées par la police au cours de ces événements, mais au moment où nous écrivons, Amnesty International ne connaît l'identité que de 28 détenus. On ignore si le nombre d'arrestations précédemment annoncé était inexact ou si certaines des personnes interpellées ont été libérées par la suite. Le nom et l'âge des prisonniers sont les suivants :

Esron Imbir, 36 ans

Ibrahim Imbir, 26 ans

Aram Imbir, 30 ans

Keliopas Imbir, 37 ans

Simson Imbir, 36 ans

Yairus Imbir, 37 ans

Festus Imbir, 45 ans

Musa Imbir, 35 ans

Askenas Imbir, 26 ans

Alberth Imbir, 34 ans

Elom Umpes, 35 ans

Simson Umpes, 16 ans

Manasye Umpes, 16 ans

Andreas Suruan, 47 ans

Ananias Urbinas, 33 ans

Darius Rumbarak, 42 ans

Ayub Manggaprouw, 36 ans

Andreas Rumbarak, 20 ans

Eli Obinaro, 21 ans	Rinto Suruan, 15 ans
Wilson Urbinas, 20 ans	Metus Obinaro, 15 ans
Lomeros Morin, 45 ans	Mika Rumbarak, 16 ans
Sakeus Morin, 45 ans	Yantho Mirino, 20 ans
Kostan Wanma, 35 ans	Amos Wanma, 20 ans

Ces 28 prisonniers sont tous incarcérés au *Polres* (siège de la police) de Sorong où, selon nos informations, ils sont entassés dans une pièce minuscule et crasseuse. Plusieurs d'entre eux auraient été blessés lors des affrontements, dont deux par balles. Ils auraient reçu quelques soins médicaux mais on pense que certains d'entre eux, en particulier les blessés par balles, auraient besoin de traitements suivis. Ils sont insuffisamment vêtus, semble-t-il, et deux détenus ne portent que leurs sous-vêtements. Cinq mineurs figurent parmi les détenus. Ce sont : Simson Umpes (seize ans), Manase Umpes (seize ans), Rinto Suruan (quinze ans), Metus Obinaro (quinze ans), et Mika Rumbarak (seize ans).

À l'heure où nous écrivons, les détenus n'ont pas encore eu accès à une assistance juridique. Selon les informations reçues au début de leur incarcération, les familles des détenus étaient trop effrayées pour leur rendre visite en prison. Mais un observateur a depuis confirmé que des proches de certains détenus ont pu leur rendre visite et leur apporter de la nourriture et d'autres articles de première nécessité. L'observateur qui a rendu visite aux détenus du *Polres* de Sorong le 12 septembre 2000 a aussi signalé qu'ils avaient été accusés de « tentative de sécession d'une partie du territoire de l'État » et de « recours à la force et rébellion », au titre des articles 106 et 114 du Code pénal indonésien et en référence à plusieurs dispositions de la Loi d'urgence n° 12 (1951), qui interdit l'utilisation ou la possession de certains types d'armes.

La manifestation du port de Sorong (juillet 2000)

Le 27 juillet 2000, au moins treize personnes ont été blessées par les forces de sécurité qui ont ouvert le feu sur des manifestants protestant contre l'arrivée à Sorong de personnes déplacées en provenance des Moluques. Au moins une personne a été battue par la police et plusieurs ont été arrêtées. Six d'entre elles sont toujours détenues en liaison avec ces événements.

Les violations des droits humains décrites ci-dessous se sont produites à Sorong le 27 juillet 2000, lors d'une manifestation suscitée par l'arrivée à Sorong de personnes déplacées en raison des violences communautaires qui sévissent dans l'archipel voisin des Moluques.

Le 27 juillet 2000, un bateau en provenance des Moluques transportant plus de mille personnes déplacées à l'intérieur du pays était attendu au port de Sorong. Les habitants de la ville étaient inquiets de cette arrivée, les autorités locales ayant déjà montré leur incapacité à accueillir correctement, et notamment à héberger, les personnes déplacées venues des Moluques. Des informations avaient aussi circulé à Sorong selon lesquelles plusieurs de ceux qui étaient déjà arrivés des Moluques et qui étaient soupçonnés d'appartenir à un groupe musulman, le *Laskar Jihad*, auraient été équipés

de fusils et d'armes diverses⁶. Les habitants craignaient qu'il en soit de même de certains nouveaux arrivants et que cela n'aggrave une situation déjà explosive⁷.

Vers 9 heures, le 27 juillet 2000, Apolos Sewa, leader indépendantiste local, prenait la tête d'une manifestation de plusieurs centaines d'habitants de la ville – y compris des membres de la milice indépendantiste *Satgas Papua* (ou *Satuan Tugas Papua*, Forces d'intervention papoues) – qui se dirigeait vers le port pour y protester contre l'arrivée du bateau et inciter les autorités locales à coordonner leurs efforts face au problème des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le bateau a été contraint de jeter l'ancre au large dans l'attente du résultat des négociations entre les manifestants et les représentants des autorités de Sorong.

Dans la soirée, les forces de sécurité, notamment des membres de la *Brimob* et un groupe de soldats et de marins, ont commencé à disperser les manifestants par la force. La police a arrêté nombre d'entre eux, dont Apolos Sewa qui, selon les informations reçues, a été battu et insulté par les policiers de la *Brimob* au moment de son arrestation. C'est cette arrestation qui a, semble-t-il, déclenché un affrontement très vif entre les manifestants et la police. Les forces de sécurité ont alors ouvert le feu, blessant au moins treize manifestants, parmi lesquels six blessés graves qui ont dû être hospitalisés.

Après ces événements, des membres de la *Brimob* se sont rendus au quartier général local des *Satgas Papua* qu'ils ont saccagé et où ils se sont emparés des drapeaux indépendantistes papous qui flottaient sur l'immeuble. Une trentaine de personnes y ont été arrêtées puis amenées au *Polres* de Sorong pour interrogatoire. Elles ont été libérées peu après.

Le lendemain, 28 juillet 2000, des membres de la *Brimob* se sont répandus dans la ville, tirant en l'air dans le but, semble-t-il, de faire une démonstration de force. Selon les informations reçues, il n'y a eu ni mort ni blessé à cette occasion, mais d'après les militants locaux de défense des droits humains, la peur créée par ces tirs était palpable parmi les habitants de Sorong.

À l'heure où nous écrivons, six personnes sont toujours détenues au *Polres* de Sorong. Ce sont : Apolos Sewa (quarante ans), Alfaris Labago (trente-deux ans), Abner Solosa (vingt-sept ans), Yulius Akat (trente-huit ans), Yustus Saflembolo (vingt-cinq ans) et Willem Tubur (vingt-neuf ans). La nature exacte des charges qui pèsent contre eux n'est pas connue, mais on pense qu'ils sont accusés d'avoir entravé l'action des forces de

⁶ Des membres du *Laskar Jihad* (Forces de la Guerre sainte) sont arrivés aux Moluques en avril 2000 après un séjour dans un camp d'entraînement près de Bogor, à Java. À partir de cette date, ils ont, semble-t-il, participé à des interventions armées qu'ils auraient eux-mêmes suscitées contre les chrétiens des Moluques. Selon des informations non confirmées en provenance d'ONG de défense des droits humains présentes en Papouasie, environ 300 membres du *Laskar Jihad* auraient débarqué à Sorong et se seraient installés dans plusieurs villages autour de la ville.

⁷ L'arrivée en Papouasie de personnes originaires des Moluques doit être replacée dans le contexte de la migration de milliers de personnes qui ont été déplacées des régions les plus peuplées d'Indonésie, en particulier de l'île de Java, vers la Papouasie, dans le cadre des programmes dits de « *transmigration* ». Leur arrivée n'a pas été vue d'un bon œil par de nombreux Papous qui dénoncent comme injuste l'attribution des ressources naturelles de la région à des gens venus de l'extérieur. La « *transmigration* » a aussi été dénoncée par ceux qui voient dans l'implantation d'un grand nombre de non-Papous dans la province une tentative du régime indonésien pour s'assurer le soutien de la majorité de la population de Papouasie.

sécurité. Apolos Sewa et Alfaris Labago étant des leaders indépendantistes connus à Sorong, certains craignent qu'ils aient été arrêtés en raison de leurs activités politiques. On ignore s'ils ont tous pu bénéficier d'une assistance juridique, mais Apolos Sewa a pu, semble-t-il, joindre un avocat de la ville. Amnesty International a exhorté les autorités à les remettre immédiatement en liberté s'ils ne sont inculpés d'infractions prévues par la loi.

Les événements de Nabire (février-mars 2000)

Entre le 28 février et le 2 mars 2000, une série d'affrontements à Nabire, ville côtière du nord de la Papouasie, ont fait trois morts et au moins 18 blessés. Plusieurs personnes ont été maintenues en détention et l'une d'entre elles au moins aurait été torturée.

Exécutions extrajudiciaires

Le 28 février 2000, à Nabire, un affrontement a opposé des membres de la *Brimob* à un groupe de 400 personnes armées. Cet affrontement s'est produit alors que le groupe s'apprêtait à se réunir autour d'un drapeau papou. Selon un témoin oculaire, Willem Manimwarba, un policier de la *Brimob*, a tiré à bout portant sur Manase Erari, fonctionnaire à Nabire et étudiant à l'université de la ville. Ce dernier, touché à la tête, est mort sur-le-champ.

Le tir s'est apparemment produit après que Manase Erari fut intervenu dans un violent échange entre la police et les membres du groupe qui portaient des armes traditionnelles, entre autres des arcs et des flèches. La police a par la suite affirmé que Manase Erari avait été tué par un autre membre du groupe qui voulait pousser les manifestants à affronter la police.

La nouvelle de la mort de Manase Erari s'est répandue dans la ville et, le 1^{er} mars 2000, une foule d'environ 2000 personnes, dont beaucoup portaient des armes traditionnelles, s'est rassemblée devant le quartier général de la police de Nabire et devant l'église catholique pour y protester contre cet homicide. La police a de nouveau eu recours à la force et ouvert le feu sur les manifestants, faisant un mort – Maximus Bunay, vingt-sept ans, tué semble-t-il par un policier de la *Brimob* d'une balle dans le dos – et un nombre indéterminé de blessés.

Le lendemain, Willem Manimwarba (vingt-cinq ans), le témoin oculaire de la mort de Manase Erari, essuyait à son tour des coups de feu de la part des policiers de la *Brimob*, près du parc Gizi à Nabire, et était gravement blessé au bras et à la cuisse. Les militants locaux pensent que, pour des raisons de politique locale, Willem Manimwarba était une cible toute désignée pour les policiers. Il a été transporté à l'hôpital où il est le mort le lendemain des suites d'une hémorragie.

En réponse aux membres d'Amnesty International qui lui ont adressé des appels à ce sujet, le chef de la police de Papouasie, le général de brigade Sylvanus Wenas, leur a fait parvenir par écrit ses conclusions, basées sur une « *enquête impartiale* » sur les événements, conduite par le *Polres* de Nabire avec l'aide de la Police régionale d'Irian Jaya. Il y affirme que la balle qui a tué Manase Erari n'est pas de celles qu'utilisent les forces de sécurité indonésiennes et conclut, en citant un témoin oculaire, que Manase

Erari a été tué par Willem Manimwarba, rendu furieux par les efforts d'Erari pour tenter de calmer les manifestants. Il affirme aussi que les policiers ont fait feu sur Maksimus Bunay pour l'immobiliser alors qu'il participait à une « *agression criminelle* » des forces de police et qu'ils ont aussi fait feu sur Willem Manimwarba pour l'immobiliser parce qu'il incitait les manifestants à les agresser. D'autres réponses, en provenance des ambassades indonésiennes, affirment que la police a dû faire feu sur Willem Manimwarba car il avait agressé les forces de sécurité avec un cocktail Molotov, après avoir ignoré les tirs de sommation. Par contre, les militants locaux de défense des droits humains ont affirmé à Amnesty International que Willem Manimwarba ne s'était pas comporté violemment et qu'il était sans arme au moment où il a été abattu par la police.

Amnesty International continue à demander une enquête impartiale, indépendante et exhaustive sur les circonstances de la mort de Menase Erari, Maksimus Bunay et Willem Mnimwarba.

Torture

Un certain nombre de personnes ont été arrêtées entre le 28 février et le 2 mars 2000 en liaison avec les événements décrits ci-dessus, mais les chiffres avancés par les représentants du gouvernement et par les ONG ne concordent pas. Au moins l'une des personnes placées en garde à vue aurait été torturée.

Tôt dans la matinée du 29 février 1999, Yance Pekei, cultivateur de vingt et un ans, membre présumé de la milice indépendantiste des *Satgas Papua*, était arrêté alors qu'il rentrait chez lui en compagnie d'un ami, Silas Dogopia, dix-huit ans⁸. Dans son témoignage, recueilli par Amnesty International, il affirme qu'après son arrestation, un policier de la *Brimob* l'a contraint à ramper sur le sol, lui a donné des coups de pied et l'a battu. Yance Pekei a ensuite été détenu pendant cinq jours, du 28 février au 4 mars 2000. Son témoignage fait état de diverses tortures : on lui a par exemple ficelé un doigt avec une matière plastique à laquelle on a mis le feu, percé les oreilles avec une agrafeuse et brûlé la peau en lui mettant du plastique en fusion sur les épaules. On lui a fait subir des chocs électriques à la main et placé un revolver dans la bouche. Dans son témoignage, Yance Pekei affirme avoir perdu connaissance après avoir été frappé à la tête et au thorax à coups de crosse de fusil qui ont provoqué des saignements de nez et de la bouche. Il a été hospitalisé le 4 mars 2000 et ramené chez lui par sa famille le 7 mars 2000 après avoir repris connaissance. Yance Pekei affirme aussi avoir été le témoin d'autres actes de torture au *Polres* de Nabire, notamment sur la personne de Marthin Dimi (connu aussi sous le nom d'Aten Dimi).

En avril 2000, Amnesty International a été informée par un groupe local de défense des droits humains que douze détenus (tous de sexe masculin) avaient été accusés de port d'armes illégal, en vertu de lois qui interdisent de porter une arme sans permis. Selon les informations en provenance d'ONG, les douze détenus se nomment : Anus Boma, Yafet Rumere, Jhon Kereway, Janes Victor Rumpampam, Daud Tekege, Silas Dogopia, Martinus Auwe, Andi Pigome, Martinus Pigay, Jan Anouw, Saul Abubar et Marthin Dimi. Saul Abubar et Marthin Dimi étaient tous deux détenus au *Polres* de Nabire, mais

⁸. Pour plus de renseignements sur les *Satgas Papua* (Forces d'interventions papoues), voir ci-dessous.

les autres détenus avaient été transférés dans l'établissement pénitentiaire de Nabire (*Lembaga Pemasyarakatan Nabire*) en attendant d'être jugés.

En réponse à une Action urgente lancée par Amnesty International en mars, le chef de la police de Papouasie, le général de brigade Wenas, a nié que des mauvais traitements aient été infligés à Yance Pekai pendant l'enquête et affirmé que son hospitalisation avait été nécessitée par une crise d'asthme⁹. Il a aussi confirmé que seize personnes avaient d'abord été arrêtées en liaison avec les incidents de Nabire, dont onze avaient été gardées pour complément d'enquête. On ignore pourquoi les chiffres du nombre de détenus donnés par les ONG et par la police de Papouasie ne concordent pas. Dans une autre lettre, adressée à des membres d'Amnesty International en Thaïlande et datée du 29 juin 2000, le général de brigade Wenas affirme que onze détenus ont été déclarés coupables d'infraction pénales et condamnés à des peines allant de cinq à huit mois de prison. Amnesty International n'a pas pu vérifier la liste des prisonniers, ni s'assurer des conditions de leur procès.

Bien que la libération de Marthin Dimi ne soit pas à exclure, Amnesty International s'inquiète de son sort. Un groupe local de défense des droits humains a affirmé en avril 2000 que la police n'avait pas permis que des militants des droits humains et des avocats lui rendent visite pendant la période qui a suivi son arrestation. On craint que ces visites aient été interdites en raison de la gravité des blessures dues aux tortures qu'il aurait subies dans les locaux de la police.

Amnesty International n'a pas reçu d'informations complémentaires au sujet de Marthin Dimi et on ignore s'il a été libéré, s'il continue à être détenu par la police ou s'il fait partie de ceux qui purgent leur peine en prison. L'organisation demande aux autorités indonésiennes de faire toute la lumière sur cette affaire et d'ouvrir une enquête impartiale, indépendante et approfondie sur les agissements de la police à Nabire en février-mars 2000, en particulier sur les allégations de torture et de mauvais traitements.

Les manifestations de Merauke (février 2000)

Paskalis Betayob, lycéen âgé de dix-huit ans, a été tué quand la police a ouvert le feu sur un groupe de manifestants à Merauke, ville côtière du sud-est de la Papouasie, le 16 février 2000. Deux autres manifestants, blessés par balles, ont dû être hospitalisés.

Le 16 février 2000, environ 400 personnes se sont rassemblées à Merauke dans le but, semble-t-il, de protester contre les récentes déclarations de fonctionnaires locaux en faveur de l'autonomie de la région dans le cadre de l'Indonésie (par opposition à son indépendance)¹⁰. Selon les informations reçues, les manifestants – dont un bon nombre

⁹ Amnesty International, *Action urgente*, extra 26/00 (index AI : ASA 21/07/00), le 17 mars 2000.

¹⁰ Le président Wahid s'est prononcé en faveur d'une « autonomie régionale spéciale » pour la Papouasie dans le cadre de la politique inaugurée par le gouvernement du président Habibie et visant à favoriser une plus large autonomie dans l'ensemble du pays. Une loi sur l'autonomie régionale a été adoptée en mai 1999 et devrait entrer en vigueur en janvier 2001.

Le 18 août 2000, l'Assemblée consultative du peuple (MPR) a adopté une modification de la Constitution qui accorde plus de pouvoirs aux administrations régionales et qui reconnaît, en ce qui concerne la Papouasie et l'Aceh, la nécessité pour certaines régions d'un "statut spécial d'autonomie". Les autorités espèrent grâce à

portaient des armes traditionnelles, notamment des arcs et des flèches – se sont d’abord rendus à l’aéroport local, sur la base de rumeurs indiquant qu’un haut fonctionnaire local s’apprêtait à partir pour Djakarta pour y signer un accord sur l’autodétermination. N’ayant pas trouvé trace du haut fonctionnaire à l’aéroport, le groupe s’est ensuite dirigé vers les bureaux de la société de radiodiffusion d’État (*Radio Republik Indonesia*) et le poste de police de Merauke. Ils auraient alors entrepris de lancer des pierres contre les bâtiments.

En réaction, la police a ouvert le feu sur les manifestants. Paskalis Betayob, lycéen âgé de dix-huit ans, a été abattu. Selon des témoignages non confirmés, il aurait été touché dans le dos et à la poitrine. Deux autres manifestants, Petrus Ketam (dix-neuf ans) et Lazarus Kawakok (dix-huit ans) ont été grièvement blessés et, selon les informations reçues, ont dû être hospitalisés pour des blessures par balles.

Le chef de la police de Papouasie, le général de brigade Wenas, a déclaré à la presse que, pour disperser les manifestants, la police avait été contrainte d’« *agir sévèrement* » en tirant sur la foule¹¹. Il a affirmé que la police avait utilisé des balles en caoutchouc. Mais selon certaines sources, un médecin de l’hôpital d’État de Merauke a déclaré que Paskalis Betayob avait été victime d’une balle réelle¹².

Amnesty International demande une enquête impartiale, immédiate et exhaustive sur l’attitude des forces de sécurité le 16 février 2000 à Merauke, notamment sur les circonstances entourant la mort de Paskalis Betayob.

Le lever du drapeau à Timika (décembre 1999)

Le 1^{er} décembre 1999, une femme a été tuée et plus de cent personnes blessées quand les forces de sécurité ont dispersé par la force les manifestants venus assister à une cérémonie de lever du drapeau à Timika, dans le district de Mimika.

Le 1^{er} décembre 1999, de nombreuses cérémonies de lever du drapeau se sont déroulées dans plusieurs villes de Papouasie pour marquer l’anniversaire de la déclaration d’indépendance de la Papouasie en 1961. Ces cérémonies constituaient la première manifestation publique d’opinions favorables à l’indépendance depuis l’élection du président Wahid en octobre 1999. En conséquence, elles étaient vues par beaucoup de Papous comme un test de la politique annoncée par la nouvelle administration, qui s’affirmait moins hostile à ce type de manifestations.

Au moment de la cérémonie du 1^{er} décembre 1999, le drapeau papou flottait sur le cimetière d’une église catholique de Timika depuis déjà trois semaines. Pendant cette période, des centaines d’habitants de la ville étaient venus quotidiennement à l’église pour y prier, écouter des discours et participer à diverses activités culturelles.

Selon les informations reçues, la cérémonie elle-même s’est déroulée sans incident, mais

cette politique affaiblir le soutien dont bénéficie l’idée d’indépendance dans ces provinces.

¹¹. Agence France Presse (AFP), 17 février 2000.

¹². *Jakarta Post*, 19 février 2000.

le lendemain matin, 2 décembre 1999, la violence s'est déchaînée quand des membres de la *Brimob* ont entrepris de disperser par la force des manifestants qui refusaient d'abaisser le drapeau. Près de 2000 personnes s'étaient rassemblées pour empêcher qu'on abaisse le drapeau, dont plusieurs centaines de femmes qui ont formé un barrage humain pour empêcher les forces de sécurité de pénétrer dans le cimetière. Les policiers de la *Brimob* ont réussi à se frayer un chemin en frappant de nombreuses femmes sur les mains et le corps à coups de matraques et de crosses de fusil.

Une fois entrés dans le cimetière, les policiers de la *Brimob* ont, selon certaines sources, lancé directement du gaz lacrymogène sur la foule et ouvert le feu. D'après les témoignages reçus, des dizaines de manifestants ont été blessés, dont 19 personnes qui ont dû être soignées pour des blessures par balle. L'une des femmes touchées par les tirs aurait été amputée d'une jambe.

Selon plusieurs témoins oculaires, Abelek Murib, cinquante ans, a été battu par un policier de la *Brimob* alors qu'elle se trouvait près du drapeau. Il semble qu'elle ait été conduite à 8 heures à son domicile, où elle est morte quatre heures plus tard. La police conteste ce témoignage et affirme qu'Abelek Murib était morte à son domicile, trois jours plus tôt, d'une crise cardiaque, puis que son corps avait été amené à l'église où des gens ont cru, à tort, qu'elle avait été victime de violences policières. Cette version des faits a été rejetée par les groupes locaux de défense des droits humains.

Selon un groupe local de défense des droits humains, une femme du nom de Penina Kobogau aurait disparu au cours de ces événements. Amnesty International n'a pas réussi à confirmer cette information et on ignore si cette femme est toujours portée manquante.

Après avoir commencé par nier les faits, le chef de la police de Papouasie, le général de brigade Sylvanus Wenas aurait déclaré qu'il regrettait les événements et que les tirs outrepassaient ses ordres. Il a entrepris de faire en sorte que tous les policiers ayant participé à la fusillade soient soumis à un « *processus légal* »¹³. Amnesty International n'a reçu aucune information sur le déroulement du processus en question ou sur ses résultats, et s'inquiète de savoir s'il est conduit par un organisme indépendant et impartial. L'organisation continue de demander aux autorités de mener une enquête impartiale, immédiate et exhaustive sur les agissements de la police à Timika, le 2 décembre 1999, y compris sur les circonstances de la mort d'Abelek Murib.

La cérémonie de lever du drapeau de Sorong (juillet 1999)

Des dizaines de personnes ont été blessées et 22 personnes arrêtées, dont au moins deux auraient été torturées au cours de leur détention, à la suite d'une cérémonie de lever du drapeau qui a eu lieu le 5 juillet 1999 à Sorong.

Le 5 juillet 1999, plusieurs partisans de l'indépendance se sont réunis dans un parc de la ville de Sorong pour une cérémonie de lever du drapeau. Le drapeau a été hissé tôt dans la matinée pendant que les manifestants chantaient l'hymne papou. Des centaines

¹³. Reuters, 2 décembre 1999 et *Jakarta Post*, 4 décembre 1999.

de personnes se sont apparemment réunies dans le parc pour suivre la cérémonie. La violence a éclaté quelques minutes après que le drapeau a été hissé quand la police a tenté de disperser les manifestants en tirant en l'air. Selon les témoignages reçus, les policiers, voyant que les manifestants refusaient de partir, ont commencé à les frapper avec leurs armes et des bâtons de bambou.

Quelques manifestants ont, semble-t-il, répliqué par des jets de pierre, et dans l'affrontement qui a suivi entre les manifestants et les forces de sécurité, au moins deux personnes ont été blessées par balles. Un étudiant de vingt-six ans, Frans Isir, aurait été touché au cou par une balle tirée par un policier circulant à moto à proximité du parc.

Vingt-deux personnes ont été interpellées par la police après ces événements, y compris Frans Isir qui était gravement blessé et perdait beaucoup de sang. Il a ensuite été relâché et a pu recevoir des soins à l'hôpital. Parmi les détenus se trouvait Yakomina Isir, enseignante du secondaire âgée de trente-sept ans et membre du « Groupe des 100 », fondé en Papouasie en 1999 pour conduire les discussions sur le statut politique de la province avec les autorités centrales¹⁴.

Certaines sources se sont alarmées du sort de deux détenus qui auraient été torturés pendant leur garde à vue par la police. Yance Mesak Wabdaron et Martinus Homer ont eu les jambes cassées, semble-t-il à la suite des mauvais traitements subis au moment de leur arrestation. Yance Wabdaron, étudiant en médecine de vingt-six ans et membre du « Groupe des 100 », affirme avoir été battu au moment de son arrestation et pendant son séjour au siège de la police de Sorong. Il a perdu beaucoup de sang et, selon certaines informations, serait resté inconscient pendant trois jours. Il a été hospitalisé le 14 juillet 1999, neuf jours après son interpellation.

En novembre 1999, neuf détenus comparaissaient devant le tribunal, accusés de « tentative de sécession d'une partie du territoire de l'État », au titre des articles 106 et 110 du Code pénal indonésien. Il s'agit de : Yance Mesak Wabdaron, Yoap Safle, James Manatune, Julius Kambu, Yunus Hu, Karel Rumbewas, Adelince Burdam, Moter Awom et Niko Sawen. Mais il semble que les accusations aient été retirées et les procédures annulées à l'annonce, par le président Wahid, d'une amnistie des prisonniers d'opinion et prisonniers politiques de toute l'Indonésie en décembre 1999.

La cérémonie de lever du drapeau de Biak (juillet 1998)

En juillet 1998, une intervention musclée des forces de sécurité lors d'une cérémonie de lever du drapeau papou à Biak, petite île du nord de la Papouasie, a causé la mort d'au moins huit manifestants. Il y a eu des dizaines d'arrestations et plusieurs personnes sont toujours portées manquantes depuis les événements.

¹⁴ Ce groupe, composé de 100 délégués locaux venus de toute la Papouasie, a rencontré le président Habibie à Djakarta en février 1999 pour entamer des discussions sur le statut politique de la région. La délégation était composée de fonctionnaires locaux, de chefs religieux et tribaux ainsi que de représentants d'ONG de Papouasie. La réunion s'inscrivait dans le cadre du « Dialogue national » sur la Papouasie que les autorités centrales avaient apparemment choisi de privilégier pour tenter de trouver une solution pacifique au problème papou. Mais les négociations ont échoué quand il est apparu que le « Groupe des 100 » n'accepterait rien d'autre qu'une négociation sur l'indépendance. À partir d'avril 1999, le gouvernement du président Habibie a retiré tout soutien à cette initiative de « Dialogue national ».

La cérémonie de lever du drapeau de Biak faisait partie d'une série de manifestations similaires organisées pour soutenir l'indépendance de la Papouasie dans les semaines qui ont suivi la démission du président Suharto, le 21 mai 1998.

Au départ, la cérémonie de lever du drapeau du 2 juillet 1998 avait attiré quelque 500 personnes. Le drapeau papou a été hissé au sommet d'un petit château d'eau à proximité du port de Biak, dans une ambiance tendue marquée par au moins un accrochage entre les manifestants et les forces de sécurité. Le drapeau est resté hissé plusieurs jours, gardé jour et nuit par les habitants. Les manifestants ont ignoré l'ordre de dispersion qui leur a été donné le 5 juillet et, vers 5 heures du matin le 6 juillet, un groupe de policiers de la Brimob et de militaires a ouvert le feu sur les quelque 200 personnes présentes sur place. Bon nombre de ceux qui gardaient le drapeau étaient sans doute endormis quand les forces de sécurité ont ouvert le feu.

Après la fusillade, des dizaines de manifestants ont été embarqués par la police et amenés au port voisin où nombre d'entre eux ont été victimes de mauvais traitements : certains auraient, par exemple, été contraints de ramper sur le sol ou de rester couchés sur le dos, face au soleil, pendant que les soldats leur piétinaient l'abdomen.

Plus d'une centaine de personnes ont été arrêtées en liaison avec cette cérémonie, mais la plupart ont été relâchées par la suite. Beaucoup ont été interrogées sans pouvoir bénéficier d'une représentation juridique et ont été soumises à des mauvais traitements. Certaines ont par exemple été battues avec des fusils, forcées à boire des eaux usées et contraintes de rester debout au soleil pendant des heures. Dix-neuf d'entre elles ont été mises en accusation, traduites en justice et condamnées sur la base de l'article 106 du Code pénal. En octobre 1999, 17 d'entre elles avaient recouvré la liberté. Demeuraient en prison Robert George Iwanggin et Djoumounda Costan Karma. À l'heure où nous écrivons, on pense que tous les condamnés sont libres, mais Amnesty International n'a pu en avoir confirmation.

On ignore le nombre exact de personnes qui ont été tuées lors des événements de Biak. Après une année d'enquête, une organisation locale de défense des droits humains signale qu'au moins huit personnes ont perdu la vie en liaison directe avec l'intervention des forces de sécurité. À ce nombre il faut ajouter 37 personnes blessées et trois portées manquantes, voire « disparues »¹⁵. Le nombre de morts est d'autant plus difficile à établir que les corps d'une trentaine de personnes, y compris des femmes et des enfants, ont été trouvés sur la côte de Biak peu après les événements. Les autorités affirment qu'il s'agirait des corps de victimes d'un puissant raz-de-marée qui a frappé la Papouasie-Nouvelle-Guinée voisine, un peu plus tard, dans le courant du mois de juillet. Cette version des faits a été contestée par les habitants de Biak qui auraient affirmé que certains corps ont été trouvés plus d'une semaine avant le raz-de-marée. Selon certaines informations, qu'Amnesty International est dans l'impossibilité de confirmer, certains corps portaient des marques de torture, d'autres étaient vêtus à l'indonésienne. Tous les corps ont été enterrés sans être correctement autopsiés de sorte qu'il est impossible d'identifier la cause de la mort.

¹⁵ Voir *Un nom sans tombe, une tombe sans nom*, Institut d'étude et de défense des droits humains, juillet 1999

Amnesty International a pu confirmer les noms de cinq des huit personnes tuées. Il s'agit de : Ruben Orboy (vingt-sept ans), Paulus Sanadi Mamoribo (vingt ans), Nico Smas (vingt-trois ans), Franciscus Gerson Delta Gawe (vingt-neuf ans) et Wihelmus Rumpaisum (soixante-huit ans).

Ruben Orboy est mort à l'hôpital de Biak le 6 juillet 1998 après avoir été touché à la tête par une balle tirée par les forces de sécurité. Son corps n'a jamais été rendu à sa famille. Lors d'une réunion locale de responsables religieux et de dirigeants associatifs, le maire de Biak aurait déclaré qu'un officier de marine lui avait affirmé que le corps de Ruben Orboy avait été jeté à la mer.

Paulus Sanadi Mamoribo a été placé en garde à vue le 8 juillet 1998 après avoir été soigné à l'hôpital pour une blessure par balle à la main datant du 6 juillet 1998. Selon les témoignages reçus, il aurait été battu pendant sa garde à vue et présentait des tuméfactions au visage et au cou. Il a été remis en liberté le même jour, mais sa blessure à la main s'est infectée et il est devenu fiévreux. Selon les informations recueillies par une ONG locale, sa blessure n'avait pas été correctement traitée à l'hôpital, en partie parce que l'hôpital manque de matériel mais aussi parce que les médecins ne voulaient pas le soigner à cause de son engagement politique. Il est mort le 9 juillet 1998.

Nico Smas est l'un de ceux qui avaient été embarqués par la police et amenés au port. Des témoins oculaires affirment qu'il a été contraint à ramper sur le sol où il a été frappé à coups de pied et battu par deux policiers. Il avait de nombreuses blessures sur tout le corps, notamment des tuméfactions au visage. Il a été gardé par la police pendant un mois avant d'être relâché à la condition de se présenter quotidiennement au poste de police. Selon les informations reçues, le 11 août 1998, à son retour du poste de police, il a dit à ses parents qu'il n'avait pas encore récupéré de ses mauvais traitements et qu'il se sentait fiévreux. Son état de santé s'est rapidement détérioré et il est mort dans l'après-midi du 12 août 1998. Sa famille affirme que sa mort est le résultat des mauvais traitements qu'il a subis lors de son transfert au port et au cours de la détention qui a suivi.

En août 1999, les membres de la *Komnas HAM* (Commission nationale indonésienne des droits humains) ont annoncé qu'un groupe indépendant serait constitué pour enquêter sur les violations des droits humains en Papouasie et plus particulièrement sur les événements de Biak. Deux membres de la *Komnas HAM* ont effectué une visite préliminaire à Biak dans le courant du mois d'août. Ils ont interrogé des représentants de l'Église et des ONG locales, ainsi que des dirigeants des autorités locales et des membres des forces de sécurité indonésiennes.

Selon des sources indonésiennes, les représentants de la *Komnas HAM* ont confirmé que les forces de sécurité indonésiennes avaient eu recours à la violence et qu'il y avait une différence entre le nombre de victimes avancé par les représentants de la société civile et celui des autorités. Ils ont préconisé que le gouvernement mette sur pied une commission indépendante pour poursuivre l'enquête et établir le nombre total de victimes des événements de Biak. À ce jour, cette enquête n'a été menée et personne n'a été mis en accusation pour les homicides de Biak.

Le développement des milices en Papouasie

Depuis un an et demi, la tension s'est accrue en Papouasie avec l'apparition des milices. Amnesty International a reçu des témoignages sur les deux principales milices apparues en Papouasie : les *Satuan Tugas Papua* ou *Satgas Papua*, (Forces d'intervention papoues), favorables à l'indépendance, et les *Satgas Merah Putih*, (SMP, Forces d'intervention rouge et blanc), qui soutiennent le régime indonésien¹⁶. De nombreux militants locaux craignent que ces groupes aient reçu le soutien des forces de sécurité dans le but de créer en Papouasie un conflit entre les deux camps et de justifier ainsi une intervention musclée de l'armée dans la région.

Selon des informations parues dans la presse, des heurts se sont déjà produits entre les membres de ces milices. Le 6 juin 2000, un affrontement aurait opposé des membres des SNP et des *Satgas Papua* à Waena, dans la capitale de la Papouasie, Djayapura. Une personne a dû être hospitalisée à la suite de cet affrontement, plusieurs commerces locaux ont été incendiés et un bâtiment officiel endommagé. Selon certaines informations, les *Satgas Papua* auraient détenu des personnes impliquées dans l'affrontement à leur siège de Sentani, à l'extérieur de Djayapura.

Les inquiétudes d'Amnesty International concernant les milices en Papouasie ont été ravivées par la pratique bien établie de violation des droits humains dont se sont rendues coupables les milices soutenues par les forces de sécurité indonésienne au Timor oriental, lors de la consultation populaire organisée dans ce territoire l'année dernière. Des milices sont aussi intervenues dans le cadre du conflit des Moluques, et de nombreuses informations vont dans le sens d'une collusion entre ces milices et les membres de l'armée et de la police indonésiennes¹⁷. Dans un tel contexte, Amnesty International demande aux autorités indonésiennes d'agir rapidement pour empêcher que des atteintes aux droits humains soient perpétrées par les milices présentes en Papouasie.

L'organisation exhorte les autorités indonésiennes à :

- veiller à ce que le maintien de l'ordre soit effectué exclusivement par des agents officiels de la force publique, c'est-à-dire par des policiers, que ceux-ci soient formés au respect des droits humains et qu'ils accomplissent leurs tâches conformément aux normes internationales relatives aux droits humains ;
- prendre des mesures immédiates pour mettre un terme au développement des milices des deux camps, de manière à prévenir une escalade des violations des droits humains dans la région ;

¹⁶ Le rouge et le blanc sont les couleurs du drapeau indonésien. Il semble qu'un troisième groupe, le *Tentara Pembebasan Nasional*, (TPN, Armée de libération nationale), ait été constitué mais on ignore son origine. On pense qu'il est lié à un groupe d'opposition armé, l'*Organisasi Papua Merdeka*, (OPM, Organisation de la Papouasie libre), engagé dans des opérations armées en Papouasie depuis le rattachement de la région à l'Indonésie. Le TPN aurait participé à la formation de membres des *Satgas Papua* à son siège de Djayapura.

¹⁷ En plus du *Laskar Jihad* (déjà mentionné), une milice chrétienne se serait également créée sur l'île d'Halmahera dans le nord des Moluques.

- enquêter sur les liens présumés entre les milices et les forces de sécurité indonésiennes ;
- enquêter sur les cas de miliciens suspectés d'atteintes aux droits humains et les traduire en justice – tout membre des forces de sécurité indonésiennes qui aurait encouragé ou soutenu de tels agissements doit être suspendu et traduit en justice.

Les Satgas Merah Putih (SMP, Forces d'intervention rouge et blanc)

Les Forces d'intervention rouge et blanc ont, semble-t-il, été mises sur pied dans la ville de Fakfak, sur la pointe ouest de la Papouasie, sous la direction d'Ismael Bauw, ancien chef administratif (Bupati) du district de Mimika. Ce groupe soutient le régime indonésien en Papouasie. À Fakfak, ses membres comprennent des habitants de la ville mais aussi, croit-on, des personnes déplacées en Papouasie à la suite des affrontements communautaires des Moluques voisines. Selon les informations reçues, les membres des SMP portent des armes traditionnelles, notamment des bâtons de bambou, des gourdins et des machettes. Il semble que des sections des SMP aient aussi été créées dans d'autres parties de la Papouasie, entre autres à Wamena, Sorong et Djayapura, et on estime les effectifs du groupe à plusieurs milliers d'hommes, même si, selon des militants locaux des droits humains, seul le groupe de Fakfak opère à visage découvert. Les groupes de défense des droits humains de Papouasie pensent que les SMP bénéficient du soutien des forces de sécurité indonésiennes à Fakfak, mais les tentatives faites pour recueillir des informations plus précises se seraient heurtées à des menaces et des intimidations de la part de membres des SMP.

Plusieurs témoignages font état de la participation de membres des SMP à plusieurs cas d'atteintes aux droits humains. Lors d'événements qui se sont produits le 20 mars dernier dans le village de Wayati, à environ huit kilomètres de Fakfak, des membres des SMP et des forces de sécurité ont, semble-t-il, été conjointement impliqués dans un certain nombre d'atteintes aux droits humains. Il semble que ces événements aient été déclenchés par un fait qui s'était produit la veille : un petit nombre d'habitants de Wayati avaient roué de coups le nouveau chef de district (*Bupati*) de Fakfak, qu'ils accusaient d'avoir tenté de les soudoyer en leur offrant de verser une somme importante à l'Église locale s'ils acceptaient de soutenir le régime indonésien en Papouasie. En réaction, des membres des SMP se sont rendus à Wayati, ont saccagé et pillé plusieurs maisons de villageois, faisant main basse sur 40 millions de roupies (environ 3700 euros) ainsi que du riz, qu'ils ont souillé d'urine ou jeté à la mer. La police aurait arrêté une cinquantaine de personnes en liaison avec le passage à tabac du *Bupati* de Fakfak, mais s'est abstenue d'intervenir pour mettre un terme aux exactions des SMP. Selon les informations reçues, une bonne partie des personnes arrêtées ont été battues par les policiers au cours de leur détention. La police a aussi permis à d'autres personnes, y compris des membres des SMP, d'entrer dans les centres de détention pour y aggraver verbalement et physiquement les détenus.

Selon des informations parues dans la presse, l'un des détenus, un instituteur du nom d'Andy Burdam, affirme avoir été frappé à coups de poing et battu par un groupe de miliciens et de policiers qui avaient pénétré chez lui. Il a été amené au poste de police local et enfermé dans une cellule où des miliciens lui ont jeté de lourdes pierres. La

police s'est gardée d'intervenir.

À leur retour de Wayati, les membres des SMP auraient défilé dans les rues de Fakfak en brandissant leurs couteaux et d'autres armes, dans le but, semble-t-il, d'intimider les habitants de la ville. Selon des témoignages récents qu'Amnesty International n'a pas pu confirmer, une trentaine de membres des SMP auraient été officiellement investis par les autorités locales de Fakfak de tâches de maintien de l'ordre.

Les Satgas Papua (Forces d'intervention papoues)

Les *Satgas Papua* ont, semble-t-il, été fondées en octobre 1998 par Theys Eluay, chef autoproclamé du mouvement indépendantiste de Papouasie, et par son fils, Boy Eluay¹⁸. Le groupe est apparu pour la première fois publiquement en février 1999, à Djayapura, où les SMP assuraient la sécurité des membres du « Groupe des 100 ». Ses fonctions semblent depuis s'être élargies et les SMP assurent aujourd'hui la protection des militants indépendantistes de Papouasie en général, entre autres lors de manifestations ou de rassemblements indépendantistes.

On pense que les *Satgas Papua* comptent plusieurs milliers de membres. Le groupe est surtout présent dans les zones urbaines, en particulier à Djayapura, Sorong, Biak, Nabire et Timika, mais il compterait aussi des membres dans un certain nombre de villages de Papouasie. Selon les informations reçues, les membres des *Satgas Papua* portent un uniforme noir et des armes traditionnelles, entre autres des gourdins, des machettes, des arcs et des flèches. La milice disposerait d'une structure hiérarchique de type militaire, avec des commandants de compagnie et de régiment.

Les *Satgas Papua* sont, semble-t-il, financées par le Conseil suprême de Papouasie, un organisme de coordination des forces indépendantistes mis sur pied par le Deuxième Congrès papou en juin 2000¹⁹. Certaines informations parues dans la presse laissent entendre qu'elles bénéficient aussi du soutien de Yorris Raweyai, figure dirigeante d'une organisation de jeunesse, la *Pemuda Pancasila*, étroitement liée à l'armée indonésienne²⁰. Selon certaines informations, des membres des *Satgas Papua* auraient

¹⁸. Theys Eluay était l'une des 1000 personnes choisies pour participer au vote de l'« Acte de libre option » organisé par l'ONU en 1969 et qui a conduit à l'intégration formelle de la Papouasie à l'Indonésie. Il a poursuivi sa carrière politique comme membre du parti *Golkar* – qui a exercé le pouvoir en Indonésie pendant toute la durée du régime dit de « l'Ordre nouveau » du président Suharto. Il a par la suite dénoncé le plébiscite de 1969 comme inéquitable et désavoué son vote ; il s'affirme aujourd'hui publiquement favorable à l'indépendance.

¹⁹. Le Premier Congrès papou s'est tenu en 1961 alors que la Papouasie était encore sous contrôle néerlandais et s'est achevé le 1^{er} décembre 1961 par une déclaration d'indépendance de la Papouasie. Le Deuxième Congrès papou (du 29 mai au 4 juin 2000) a rassemblé environ 3000 personnes venues de toute la Papouasie et s'est achevé par une déclaration affirmant que la Papouasie était souveraine depuis le 1^{er} décembre 1961 et appelant à la mise sur pied d'un groupe chargé de « *négoçier pacifiquement, avec l'Indonésie et les Pays-Bas, sous les auspices des Nations unies, la tenue d'un référendum sur la reconnaissance de la souveraineté du peuple et de la nation papoues* ». Le Conseil élu par le Congrès est dirigé par Theys Eluay. Les autorités indonésiennes, après avoir soutenu le Congrès et contribué financièrement à son organisation, l'ont par la suite dénoncé comme non représentatif de l'opinion de l'ensemble de la population de Papouasie.

²⁰. *International Herald Tribune*, 19 juin 2000, *Sydney Morning Herald*, 3 juin 2000. Yorris Raweyai est aujourd'hui mis en examen pour sa participation présumée à l'attaque du siège du Parti démocrate indonésien en juillet 1996, au cours de laquelle cinq personnes ont été tuées.

été impliqués dans diverses activités criminelles pour financer leurs activités, notamment des actes d'intimidation et des extorsions de fonds à l'encontre de petites entreprises papoues, ainsi que des vols et cambriolages.

Selon des informations récentes, les forces de sécurité indonésiennes seraient impliquées dans l'organisation et la coordination des *Satgas Papua*. À la mi-août 2000, environ 300 membres des *Satgas Papua*, venus de toute la province, auraient participé pendant une semaine à une série de réunions et d'ateliers qui se sont tenus à Djayapura sous la direction de Theys Eluay, Yorris Raweyai et de membres dirigeants des forces armées indonésiennes de la région. Le but de cette rencontre était apparemment de discuter des problèmes d'organisation existant à l'intérieur des milices et de clarifier la situation. Selon les témoignages recueillis par des ONG locales, le commandant militaire de la région, le général de division Albert Inkiriwang, aurait dit aux participants que les autorités militaires envisageaient d'entraîner officiellement les *Satgas Papua*. Amnesty International n'a pas pu confirmer ces témoignages.

Des membres des *Satgas Papua* auraient d'autre part été impliqués dans un certain nombre d'atteintes aux droits humains, notamment des mauvais traitements et des détentions illégales. Les *Satgas Papua* ont, semble-t-il, été investies de la presque totalité des tâches de sécurité lors du Deuxième Congrès papou à Djayapura et, selon des témoignages non confirmés, des membres du groupe se seraient rendus coupables d'atteintes aux droits humains, notamment de passages à tabac et d'intimidation verbale, à l'encontre de membres présumés des SMP ou d'autres participants présumés hostiles à l'indépendance de la Papouasie. Des membres des *Satgas Papua* auraient forcé un participant suspecté d'appartenir aux SMP à manger de la terre. Selon des témoignages non confirmés, depuis la fin du Congrès, des membres des *Satgas Papua* se seraient livrés, à l'encontre de non-Papous, à des actes d'intimidation, comme la confiscation de leurs biens, l'incendie de leur maison ou des extorsions de fonds.

Le 31 juillet 2000, des membres des *Satgas Papua* armés d'arcs, de flèches et de gourdins se seraient emparés d'un aéroport, à Wamena, dans le district de Jayawijaya, et auraient fouillé les bagages des passagers à l'arrivée et au départ des avions. Ils étaient à la recherche de formulaires de recensement de la population locale car ils craignaient, semble-t-il, qu'ils aient été modifiés. Les miliciens auraient aussi été inquiets de l'arrivée prévue de personnes déplacées à la suite du conflit des Moluques. La police a repris le contrôle de l'aéroport le 5 août 2000, mais des rumeurs voulant que le responsable local de la milice ait été tué ont déclenché, entre miliciens et policiers, un affrontement qui a fait trois blessés.

Recommandations

Recommandations concernant les violations passées et présentes des droits humains

Les cas exposés en détail ci-dessus montrent clairement que les violations des droits humains – notamment les exécutions extrajudiciaires, les actes de torture et les arrestations arbitraires – sont une pratique bien établie des forces armées indonésiennes.

Amnesty International pense que la persistance de ces violations est due en grande partie à la large impunité dont bénéficient les membres des forces de sécurité en Indonésie. Tant que ces personnels ne seront pas tenus responsables de leurs actes, il est vraisemblable que les violations des droits humains se poursuivront. L'organisation considère que les premières mesures à prendre pour mettre un terme à cette impunité consistent à mener des enquêtes impartiales et exhaustives sur les circonstances entourant les violations des droits humains, pour faire en sorte que leurs auteurs soient jugés conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

Amnesty International exhorte les autorités indonésiennes à :

- ouvrir des enquêtes impartiales, indépendantes et exhaustives dans tous les cas de violations des droits humains survenus en Papouasie (Irian Jaya), notamment ceux qui sont exposés dans le présent rapport, afin que leurs auteurs soient jugés conformément aux normes internationales relatives aux droits humains ;
- faire en sorte que les membres des forces de sécurité indonésiennes soupçonnés d'avoir commis des violations des droits humains soient suspendus de leurs fonctions pendant la durée de l'enquête sur leurs agissements. Ceux contre qui il existe des éléments à charge doivent être traduits en justice et bénéficier d'un procès équitable ;
- faire en sorte que les membres des services de sécurité déployés dans la région reçoivent une formation à l'utilisation de méthodes non létales de contrôle des foules et des émeutes, et qu'il reçoivent des ordres en ce sens. Les normes internationales relatives aux droits humains, notamment le *Code de conduite pour les responsables de l'application des lois* (ONU, 1979) et les *Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois* (ONU, 1990) doivent être rigoureusement respectées. En particulier, le recours intentionnel et légal aux armes à feu n'est possible qu'en dernier recours, quand la vie est en péril ;
- faire en sorte que toutes les arrestations soient effectuées dans le respect des normes internationales – c'est-à-dire par des membres des forces de l'ordre dûment mandatés pour ce faire et non par des membres de l'armée indonésienne ou des milices – et que les droits des détenus soient respectés, notamment en faisant en sorte qu'ils soient rapidement inculpés pour une infraction prévue par la loi ou bien libérés ;
- instaurer des garanties pour que nul ne soit soumis à la torture ou aux mauvais traitements, notamment en faisant en sorte que nul ne soit détenu au secret et que tous les détenus soient informés de leurs droits et puissent rencontrer rapidement et régulièrement leur famille, leur avocat et leur médecin ou d'autres membres des professions médicales ;
- interdire explicitement, par une loi, tout recours à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en accord avec les obligations contenues dans la *Convention contre la torture* (ONU, 1984), ratifiée par l'Indonésie en octobre 1998 ; faire en sorte que de tels actes soient reconnus comme des infractions pénales, passibles de peines correspondant à la gravité de l'acte ; et s'assurer que les déclarations faites sous la torture ou d'autres mauvais traitements ne puissent être utilisées comme preuves lors de procédures légales, sauf dans le cas d'une personne

accusée de torture, dans le but d'établir la réalité de l'extorsion d'aveux ;

- déclencher des enquêtes indépendantes, impartiales et exhaustives chaque fois qu'il y a présomption de torture et de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et faire en sorte que toute personne soupçonnée d'avoir commis de tels actes soit déférée à la justice, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

Recommandations concernant le développement des milices

Amnesty International pense que l'existence des milices pose potentiellement un grave problème de sécurité en Papouasie et s'inquiète des liens qu'il y aurait entre ces groupes et les forces de sécurité indonésiennes. L'histoire récente des milices du Timor oriental, mises sur pied par les forces de sécurité indonésiennes et agissant de concert avec elles pour commettre de graves violations des droits humains, incite l'organisation à s'inquiéter du développement de groupes similaires en Papouasie, qui risque de conduire à de semblables violations des droits humains. Amnesty International exhorte par conséquent les autorités indonésiennes à :

- faire en sorte qu'en Papouasie le maintien de l'ordre soit du ressort exclusif de la police et que cette tâche ne soit pas déléguée, en actes ou par omission, aux membres des milices ;
- prendre des mesures urgentes pour mettre un terme au développement et à l'expansion des milices pro-indonésiennes ou indépendantistes en Papouasie et à être particulièrement vigilantes pour empêcher les membres de ces groupes de se livrer à des atteintes aux droits humains ;
- enquêter sur les informations faisant état d'une implication de certains éléments des forces de sécurité indonésiennes dans la formation, le financement et l'organisation de tels groupes en Papouasie et faire en sorte que toute information sur de tels liens soit rendue publique, en vertu du principe de transparence et de l'obligation pour chacun de répondre de ses actes ;
- enquêter sur les informations selon lesquelles des membres des milices de Papouasie auraient été autorisés à commettre impunément des atteintes aux droits humains, notamment lors de l'intervention des *Satgas Merah Putih* à Wayati, près de Fakfak, le 20 mars 2000, et lors de l'intervention des *Satgas Papua* à Djayapura, lors du Congrès papou de juin 2000 ;
- faire en sorte que les membres des milices accusés d'avoir commis des atteintes aux droits humains soient traduits en justice conformément aux normes internationales relatives aux droits humains ; tout membre des forces de sécurité indonésiennes accusé d'avoir encouragé des membres des milices à commettre des atteintes aux droits humains doit être révoqué et déféré à la justice.

